

AR Prefecture

006-210600110-20250424-DM2025_16-DE
Reçu le 24/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2025/ 16

DATE D'AFFICHAGE : **24 AVR. 2025**

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE PUBLIC ALLOTI DE TRAVAUX - CONSTRUCTION
D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE, D'UNE CRECHE MUNICIPALE, D'UNE MEDIATHEQUE ET
D'UN PARKING ENTERRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif,

Vu le projet de construction d'une école élémentaire, d'une crèche municipale, d'une médiathèque et d'un parking enterré.

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre du 16 avril 2025,

Considérant qu'il a été lancé, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, une consultation formalisée – appel d'offres ouvert – portant sur le marché public alloti de travaux ayant pour objet la construction d'une école élémentaire, d'une crèche municipale, d'une médiathèque et d'un parking enterré.

Considérant qu'il a été procédé à la publication de l'avis de marché aux organes ci-dessous :

- BOAMP n°25-14009 du 07 février 2025,
- JOUE – TED n° 84523-2025 du 07 février 2025 / numéro de publication au JO S -27/2025,
- Site internet www.marches-securises.fr du 07 février 2025 à 18h11.

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au mardi 18 mars 2025 à 12h.

AR Prefecture

006-210600110-20250424-DM2025_16-DE
Reçu le 24/04/2025



Considérant que ledit marché public comporte les lots suivants :

- Lot n°2 « Curage - démolition – gros œuvre – charpente – façades - couvertures – menuiseries extérieures – gestion de la pollution - terrassements et parois de soutènement » ;
- Lot n°03 « Cloisons – plafonds – doublages - menuiseries bois intérieures »
- Lot n°04 « CVC – plomberie – sanitaire »
- Lot n°05 « Électricité CFO - CFA – SSI »
- Lot n°06 « Cuisine »
- Lot n°07 « Revêtement de sols et murs – chapes – peinture - résines – nettoyage »
- Lot n°08 « Espaces verts – jeux et mobiliers »
- Lot n°09 « Ascenseurs »
- Lot n°10 « VRD »
- Lot n°11 « Étanchéité »
- Lot n°12 « Serrurerie »

Considérant que les critères de jugement des offres, avec la pondération, sont :

- Valeur technique de l'offre – 55%
- Prix – 45%

Considérant que les offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité et attribuées par la Commission d'appel d'offres, réunie en mairie, le mercredi 16 avril 2025, sont les suivantes :

- Lot n°2 « Curage - démolition – gros œuvre – charpente – façades - couvertures – menuiseries extérieures – gestion de la pollution - terrassements et parois de soutènement » : entreprise SPADA CONSTRUCTION sise Immeuble The Crown – Bât. A – 21 Avenue Simone Veil – CS 63198 – 06204 NICE Cedex 3, dont l'offre est d'un montant de 8 672 374,24 € H.T ;
- Lot n°03 « Cloisons – plafonds – doublages - menuiseries bois intérieures » : entreprise SARL CLIBAT AMENAGEMENT sise 6, Allée des santonniers, ZI secteur D12 - 06700 SAINT LAURENT DU VAR, dont l'offre est d'un montant de 1.057.654 € H.T ;
- Lot n°04 « CVC – plomberie – sanitaire » : entreprise HYDRIUM SASU sise 642 route de Grenoble à Nice 06200, dont l'offre est d'un montant de 1 088 488,50 € H.T ;
- Lot n°05 « Électricité CFO - CFA – SSI » : entreprise SAS C.M.T GENIE ELECTRIQUE sise 135, rue Emilien Gautier – Les Milles – 13290 AIX EN PROVENCE, dont l'offre est d'un montant de 896 207,54 € H.T ;
- Lot n°06 « Cuisine » : entreprise GROUPE LCI – SERAFEC (Littoral Cuisines Industrielles) sise 1ère Avenue 3211 mètres Zone Industrielle 06510 – CARROS, dont l'offre est d'un montant de 99 760 € H.T ;

AR Prefecture

006-210600110-20250424-DM2025_16-DE
Reçu le 24/04/2025



- Lot n°07 « Revêtement de sols et murs – chapes – peinture - résines – nettoyage » : Offre de base avec PSE au GROUPEMENT D'ENTREPRISES MS DECO / SARL RPM BALLY / DUMEZ COTE D'AZUR SAS, représenté par son mandataire MS DECO, sise 12 Chemin de Saquier 06200 Nice, dont l'offre est d'un montant de 469.121,74 € H.T ;
- Lot n°08 « Espaces verts – jeux et mobiliers » : entreprise BOTANICA JARDINS SERVICES sise 885 avenue du Docteur Lefebvre 06270 Villeneuve Loubet, dont l'offre est d'un montant de 489.661,98 € H.T ;
- Lot n°09 « Ascenseurs » : entreprise OTIS sise 44 Route des Dolines Immeuble THALASSA 06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS, dont l'offre est d'un montant de 227 500 € H.T ;
- Lot n°10 « VRD » : entreprise SAS COLAS FRANCE sise Za de la Grave, BP 328 - 06514 CARROS CEDEX, dont l'offre est d'un montant de 145 197 € H.T ;
- Lot n°11 « Étanchéité » : entreprise ASTEN SAS sise 110 Quai de la Banquière 06730 SAINT ANDRÉ DE LA ROCHE, dont l'offre est d'un montant de 249.999,19 € H.T ;
- Lot n°12 « Serrurerie » : entreprise TERRITOIRE SAS sise 31 Traverse de la Buzine 13011 Marseille, dont l'offre est d'un montant de 359.939 € H.T.

Considérant qu'au vu des dispositions de l'article R2182-1 du code de la commande publique, le délai « standstill » est de 11 jours et qu'à ce titre, la signature du marché public n'interviendra qu'à partir du lundi 05 mai 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature, pour chaque lot ci-dessous, du marché public de travaux correspondant avec les entreprises suivantes :

- Lot n°2 « Curage - démolition – gros œuvre – charpente – façades - couvertures – menuiseries extérieures – gestion de la pollution - terrassements et parois de soutènement » : entreprise SPADA CONSTRUCTION sise Immeuble The Crown – Bât. A – 21 Avenue Simone Veil – CS 63198 – 06204 NICE Cedex 3, dont l'offre est d'un montant de 8 672 374,24 € H.T ;
- Lot n°03 « Cloisons – plafonds – doublages - menuiseries bois intérieures » : entreprise SARL CLIBAT AMENAGEMENT sise 6, Allée des santonniers, ZI secteur D12 - 06700 SAINT LAURENT DU VAR, dont l'offre est d'un montant de 1.057.654 € H.T ;
- Lot n°04 « CVC – plomberie – sanitaire » : entreprise HYDRIUM SASU sise 642 route de Grenoble à Nice 06200, dont l'offre est d'un montant de 1 088 488,50 € H.T ;

AR Prefecture

006-210600110-20250424-DM2025_16-DE
Reçu le 24/04/2025



- Lot n°05 « Électricité CFO - CFA – SSI » : entreprise SAS C.M.T GENIE ELECTRIQUE sise 135, rue Emilien Gautier – Les Milles – 13290 AIX EN PROVENCE, dont l'offre est d'un montant de 896 207,54 € H.T ;
- Lot n°06 « Cuisine » : entreprise GROUPE LCI – SERAFEC (Littoral Cuisines Industrielles) sise 1ère Avenue 3211 mètres Zone Industrielle 06510 – CARROS, dont l'offre est d'un montant de 99 760 € H.T ;
- Lot n°07 « Revêtement de sols et murs – chapes – peinture - résines – nettoyage » : Offre de base avec PSE au GROUPEMENT D'ENTREPRISES MS DECO / SARL RPM BALLY / DUMEZ COTE D'AZUR SAS, représenté par son mandataire MS DECO, sise 12 Chemin de Saquier 06200 Nice, dont l'offre est d'un montant de 469.121,74 € H.T ;
- Lot n°08 « Espaces verts – jeux et mobiliers » : entreprise BOTANICA JARDINS SERVICES sise 885 avenue du Docteur Lefebvre 06270 Villeneuve Loubet, dont l'offre est d'un montant de 489.661,98 € H.T ;
- Lot n°09 « Ascenseurs » : entreprise OTIS sise 44 Route des Dolines Immeuble THALASSA 06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS, dont l'offre est d'un montant de 227 500 € H.T ;
- Lot n°10 « VRD » : entreprise SAS COLAS FRANCE sise Za de la Grave, BP 328 - 06514 CARROS CEDEX, dont l'offre est d'un montant de 145 197 € H.T ;
- Lot n°11 « Étanchéité » : entreprise ASTEN SAS sise 110 Quai de la Banquière 06730 SAINT ANDRÉ DE LA ROCHE, dont l'offre est d'un montant de 249.999,19 € H.T ;
- Lot n°12 « Serrurerie » : entreprise TERRITOIRE SAS sise 31 Traverse de la Buzine 13011 Marseille, dont l'offre est d'un montant de 359.939 € H.T.

Article 2 : Les dépenses en résultant sont inscrites au budget primitif.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 24 AVR. 2025

Le Maire,
Roger ROUX

